



SAISINE DE L'EXECUTIF

« Avis sur le projet de budget primitif pour 2006 »

présenté par

Clet VIOLEAU

Membre de la Commission de Synthèse

Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2005

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au projet de budget primitif pour 2006,
- ◆ Les avis des commissions du CESR,
- ◆ L'avis de la commission de synthèse,

RAPPELLE :

► Qu'il s'agit du deuxième budget du nouvel exécutif régional présenté dans le cadre budgétaire et comptable de la M71. Toutefois, la comparaison avec le budget primitif pour 2005 doit tenir compte notamment des AP de stock intégrées en 2005, liées à ce changement de nomenclature. Ce projet comporte également les premiers amortissements (7 149 656 euros) auxquels s'ajoutent des opérations d'ordre.

OBSERVE:

Qu'il est accompagné d'une modification du règlement budgétaire et financier portant sur les règles de délégation pour la gestion des lignes de trésorerie (ligne 5).

CONSTATE:

Que les équilibres financiers par chapitres s'établissent à :

- 260 566 129,77 euros en section d'investissement,
- 454 466 168 euros en section de fonctionnement,
- Soit au total 715 032 297,77 euros.

Que l'emprunt d'équilibre s'élève à 63 932 000 euros, soit une hausse de 7,7 % par rapport à 2005 (59 353 000 euros).

AP / AE

Le budget total s'élève à 686 542 328 euros en mouvements réels, soit une augmentation de 38,87 % par rapport à 2005 (en chiffres nets) et se décompose comme suit :

Autorisations de programme (AP = section d'investissement)

352 073 551 euros, principalement affectés à quatre fonctions : (2005 : 146 785 897 / indice : 2,40)

- les transports (171 120 000 euros), (2005 : 8 490 000 / indice : 20,15)
- l'enseignement (84 658 134 euros), (2005 : 62 883 400 / indice : 1,35)
- l'aménagement des territoires (47 911 897 euros), (2005 : 33 172 000 / indice : 1,44)
- l'action économique (28 633 600 euros). (2005 : 26 837 373 / indice : 1,07)

Autorisations d'engagement (AE = section de fonctionnement)

334 468 777 euros, principalement affectés à cinq fonctions : (2005 : 280 535 948 / indice : 1,19)

- la formation professionnelle et l'apprentissage (140 995 547 euros), (2005 : 105 081 580 / indice : 1,34)
- les transports (100 350 000 euros), (2005 : 93 400 000 / indice : 1,07)
- l'enseignement (34 535 000 euros), (2005 : 32 673 100 / indice : 1,06)
- l'action économique (28 877 100 euros), (2005 : 23 658 844 / indice : 1,22)
- la culture, sports et loisirs (14 175 730 euros). (2005 : 14 017 810 / indice : 1,01)

CP

Le budget total en crédits de paiement s'élève à 602 770 040 euros en mouvements réels, soit une augmentation de 5,18 % par rapport à 2005 (en chiffres nets) et se décompose comme suit :

En section d'investissement

255 331 129,77 euros, principalement affectés à cinq fonctions :

- dettes et autres opérations financières (73 139 000 euros),
- l'enseignement (56 660 790,16 euros),
- les transports (51 152 653,40 euros),
- l'aménagement des territoires (29 031 313,48 euros),
- l'action économique (23 284 983,20 euros).

En section de fonctionnement

347 438 910,34 euros, principalement affectés à 6 fonctions :

- la formation professionnelle et l'apprentissage (124 460 828,14 euros),
- les transports (100 245 384,20 euros),
- l'enseignement (36 053 241,53 euros),
- les services généraux (28 677 815,07 euros),
- l'action économique (22 584 093,21 euros),
- la culture, sports et loisirs (14 174 858,46 euros).

Cette augmentation est absorbée par l'emprunt et la fiscalité.

Recettes

Les recettes sont estimées à 602 770 040,11 euros et se décomposent comme suit :

- Recettes d'investissement
- 149 603 872,11 euros

- Recettes de fonctionnement
- 453 166 168 euros

Elles sont caractérisées par une hausse de 1,8 % de la fiscalité directe (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Le produit fiscal supplémentaire attendu est de 5 373 000 euros. En réalité, seuls 1 800 000 euros seront générés par l'effet « taux » ; les 3 558 000 autres euros seront liés à l'évolution des bases.

Au regard du PLF, la TIPP attendue est de 14 406 442 euros pour 2006 (elle était de 10 197 794 euros notifiés pour 2005) et le FARPI (Fonds académique de rémunération des personnels d'internat) à hauteur de 4 000 000 d'euros (nouvelle recette).

EMET L'AVIS SUIVANT :

Fonction 0 – Services généraux

Concernant les affaires européennes et les relations internationales, le CESR se félicite de la hausse du budget et de la meilleure lisibilité des orientations de la Région dans ce domaine, faisant écho aux propositions formulées dans son avis sur les relations européennes et internationales du 14 janvier 2004.

Le CESR approuve les décisions du Conseil régional visant à mener une action plus transversale entre les services avec la création de deux entités : un service Europe et un service International. La mise en place d'actions internationales en faveur de la solidarité et aussi du monde de l'entreprise constitue une réelle avancée. Le CESR apprécie également la mise en place d'un dispositif d'attribution d'aide à la mobilité internationale pour les jeunes et ce, quel que soit leur statut.

Fonction 1 – Formation professionnelle et apprentissage

Le projet de budget 2006 est marqué par :

- la mise en œuvre du PRDF,
- la montée en puissance et la consolidation des mesures nouvelles (type emplois tremplin, 2000 parcours pour l'emploi),
- le transfert de compétences des établissements de formation des professionnels du sanitaire et social,
- le transfert de compétences de l'indemnité compensatrice aux employeurs d'apprentis,
- les modifications issues de la loi sur la cohésion sociale dans leurs volets insertion et emploi.

La formation professionnelle est une compétence majeure de la Région, ce qui se traduit dans le projet de budget 2006. 87 millions d'euros sont réservés au financement de ces actions.

Les augmentations concernent essentiellement le secteur sanitaire et social qui est en croissance de près de 7 millions d'euros. Le CESR s'inquiète des conséquences de la décentralisation des organismes de formation du secteur sanitaire et social (IFSI...) qui va se traduire par une charge supplémentaire dans le budget régional de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros.

Le projet présenté est conforme aux souhaits émis par le CESR en particulier en ce qui concerne la gratuité des ouvrages scolaires, opération dont on voit l'achèvement cette année en termes d'acquisition mais dont la pérennité est assurée.

Le CESR soutient les projets de Maisons de l'emploi, permettant d'assurer une meilleure coordination des différents acteurs sur un même lieu.

Le CESR a noté l'intérêt de la Région pour l'insertion des jeunes et notamment pour le réseau de l'Ecole de la seconde chance en projet dans le département de la Nièvre. Un projet devrait également voir le jour prochainement en Côte-d'Or.

Concernant les formations pour lutter contre les inégalités linguistiques, le CESR s'interroge sur la fin de ce programme en 2006 et les raisons qui ont motivé ces choix.

Le CESR salue l'effort considérable (augmentation de 14 % par rapport à l'an passé) réalisé sur le secteur de l'apprentissage et pour lequel une somme de près de 56 millions est prévue. Il considère que sans le soutien de la Région, nombre de CFA n'auraient pu poursuivre leur activité. Le CESR apprécie que la part de la Région dans le financement soit passée de 47 % à 54 % en 6 ans.

En revanche, il constate l'accroissement de la part régionale dans ce financement et se pose la question du niveau d'investissement des branches professionnelles. Le CESR suivra donc attentivement la mise en place annoncée du schéma régional des formations professionnelles et de ses conséquences pour la Région.

Fonction 2 – Enseignement

On constate une forte augmentation du soutien à la vie étudiante. Le CESR note et salue l'effort réalisé en la matière tant pour les lycées que pour l'enseignement supérieur : services, terrains et bâtiments de sport, vie culturelle, techniques d'information et de communication. Il avait émis des préconisations en ce sens dans l'avis traitant des sites territoriaux de l'université de Bourgogne.

Fonction 3 – Culture, sports et loisirs

Certainement du fait du transfert récent de cette compétence aux Conseils régionaux, il ne semble pas se dessiner encore de politique régionale de l'Inventaire. Ce dernier pourrait être un socle important de la politique culturelle régionale.

Les orientations du budget régional reflètent une politique qui encourage encore une fois la multiplication de l'offre ; or, il est urgent de développer la demande.

La création du fonds régional pour la création et la diffusion artistiques paraît néanmoins une action stratégique, qui peut changer la vie culturelle de la Bourgogne.

Par ailleurs, la formation et l'éducation artistiques, véritables clés de voûte des enjeux ultérieurs en matière de politique culturelle, ne représentent pas une part suffisante du budget culturel régional.

Il est à souligner que le CESR vient d'achever un avis relatif à la politique culturelle régionale.

On peut déplorer que la culture scientifique et technique, domaine culturel qui participe du territoire commun et de l'ouverture citoyenne, ne soit pas du tout abordée, et ne relève pas des affaires culturelles au conseil régional. Le CESR envisage de proposer fin 2006 un projet d'avis sur ce sujet.

Concernant le sport, dans le cadre de l'aide aux ligues, le CESR approuve ce programme visant à promouvoir le sport de masse.

Il apprécie que trois niveaux d'intervention soient retenus par le Conseil régional pour l'attribution des aides. Il rappelle qu'au niveau du financement des équipements sportifs de haut niveau, il est nécessaire de dresser des priorités.

Le CESR se félicite de la participation du Conseil régional au recrutement d'animateurs sportifs régionaux à travers une aide financière incitative et dégressive et approuve l'initiative du Conseil régional d'installer une aide à la formation des cadres et des dirigeants bénévoles. Il souligne également l'intérêt de mettre en place un système de prise de responsabilités des jeunes au sein des clubs.

Le CESR apprécie les actions intégrées dans un plan fédéral et régional afin de proposer un aménagement sportif structurant sur tout le territoire ainsi que la méthode proposée pour identifier les demandes d'équipements sportifs.

Quant aux actions en faveur du développement du sport en milieu rural, elles sont à poursuivre, de même que la nouvelle aide visant à faciliter l'accès aux clubs des jeunes scolarisés. Le CESR suggère une communication plus large auprès des lycées et des universités.

Le CESR montre l'intérêt qu'il accorde au sujet en préparant une autosaisine sur l'emploi sportif.

Fonction 4 – Santé et action sociale

Le CESR apprécie l'augmentation du budget consacré à la santé et à l'action sociale. Il souligne l'intérêt de la mesure allocation santé médecin et le renforcement de l'aide aux plateformes.

Il apprécie la mise en place de deux nouveaux règlements d'intervention : la promotion de l'action de santé publique et l'aide en investissement aux hôpitaux locaux. Le CESR rappelle également l'importance de l'aide aux transferts de malades.

Fonction 5 – Aménagement des territoires

Le CESR se réjouit de l'organisation, en 2006, par le conseil régional, d'Assises Territoriales.

Cependant, les moyens attribués à l'animation ne sont pas assez importants pour mobiliser véritablement les citoyens. Les instances de démocratie participative sont nombreuses, mais pour encourager les populations à s'investir, l'attribution de crédits conséquents serait nécessaire.

Les recommandations effectuées par le CESR ont été traduites dans les orientations budgétaires de la Région pour 2006. Dans un précédent avis, le CESR avait attiré l'attention du Conseil régional sur les bourgs centres, les vingt trois conventions signées avec les villes d'appui viennent confirmer nos préconisations.

Il apprécie la réactivité du Conseil régional qui se traduit par deux nouveaux règlements d'intervention : le Fond d'Intervention de Proximité (FIP) et le Fond d'Aide au Projet (FAP). Le premier est destiné au financement de petits équipements publics et le second à des investissements associatifs. Le CESR souhaiterait qu'un effort particulier soit consacré à la mise en place d'indicateurs rendant possible une réelle évaluation de la politique de la ville.

Le CESR accueille favorablement la mise en place d'une démarche qualité environnementale intégrée dans un programme cœur de village plus.

Il regrette l'absence de politique régionale sur le logement des jeunes (2^{ème} défi du SRDE) qui a fait l'objet du débat du 6^{ème} Rendez-vous de l'Habitat organisé par le CESR en novembre 2005. L'initiative Coup de pouce logement devra être confortée par d'autres mesures, notamment une politique de communication qui pourrait être élargie aux bailleurs sociaux, au CROUS, mais aussi aux universités.

Dans le SRDE, les TIC sont mentionnées en tant que facteur de développement. Dans le budget 2006, la Région soutient l'Agence NTIC, afin de contribuer à développer les TIC dans l'entreprise.

Fonction 7 – Environnement

Le CESR constate que la Région a défini quatre priorités : le développement durable, la création d'une agence régionale de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergies et le soutien aux énergies renouvelables, ainsi que les missions confiées à la Région dans le cadre des transferts de compétence.

La politique déjà mise en œuvre l'an passé se confirme et se développe. Le budget atteint cette année près de 12 millions d'euros.

Le CESR est pleinement en accord avec le projet d'élargissement des missions de l'OREB destiné à devenir Agence régionale de l'Environnement. Il s'agit pour lui d'un pôle ressource qui apporte des données fiables et utiles à sa réflexion.

Il constate et approuve la volonté régionale de mettre en œuvre, par des actions concrètes et un budget, le concept de développement durable.

La gestion des eaux reste un objectif important pour la Région, le défi à relever étant d'atteindre le bon état des lieux en 2015. Pour le CESR, ces politiques de restauration des cours d'eau ne bénéficient pas d'un soutien suffisant de la part des collectivités locales.

Concernant les énergies locales et renouvelables, un budget à peu près équivalent est reconduit pour cette année. On assiste actuellement à un décollage du recours à ces énergies, en lien avec les préconisations émises par le CESR dans son avis portant sur ce thème.

Pour ce qui est du patrimoine naturel, le CESR estime qu'un débat doit s'instaurer sur l'opportunité pour la Région de s'y investir. Par ailleurs, il approuve le plan de sauvegarde du bocage.

Fonction 8 – Transports

Le conseil régional consacra en 2006, 271 millions d'euros au développement des infrastructures et des services ferroviaires, dont 75 % seront destinés au transport ferroviaire régional de voyageurs soit 199 millions d'euros.

La responsabilité du transport ferroviaire se trouve ainsi au centre des compétences de la Région. Deux éléments majeurs structurent ce projet de budget :

➤ L'acquisition de matériel roulant, pour le TER. Il s'agit de l'acquisition de 18 automoteurs de type AGC (autorail grande capacité) et d'un programme de modernisation et de rénovation des voitures corail et des rames réversibles pour un montant de 102 millions d'euros.

➤ Le co-financement par la Région de la Ligne Grande Vitesse Rhin Rhône, branche Est, pour un montant de 52 millions d'euros.

Le CESR, conscient de l'importance des enjeux en la matière pour la Région a d'ores et déjà apporté sa contribution au travers des différentes communications portant sur le bilan de la convention TER et sur la ligne grande vitesse. Il affirme aussi son souhait de voir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les transports collectifs et les gares de Bourgogne mieux prise en compte par le financement d'équipements adaptés pour l'accueil et la mobilité des personnes handicapées.

Il note que l'année 2006 est la dernière année de la convention pour l'exploitation du TER conclue pour la période 2002-2006 ; aussi un bilan rigoureux devra-t-il être établi avant la signature d'une nouvelle convention.

La participation de la Région au financement du TGV Rhin-Rhône est une première pour la région. Le CESR s'interroge sur la répartition des responsabilités entre l'Etat et les régions qui sont, de fait, mises à contribution pour un projet de toute évidence d'intérêt national. Le principe même de contribution de la Région doit être mis en cause d'autant plus que les répercussions sur le budget régional sont extrêmement lourdes. Ce financement réduit de ce fait les possibilités d'intervention de la Région sur les lignes ferroviaires d'intérêt régional qui, celles-ci, ne font pas l'objet d'un entretien satisfaisant de la part des services de l'Etat.

Par ailleurs, le CESR note la poursuite de la politique de rénovation des gares ; un programme quinquennal a été lancé avec la SNCF et l'Etat ; il concerne 42 gares bourguignonnes. Le CESR constate la volonté de la Région de rattraper le retard pris au départ sur ce point.

Le CESR s'inquiète des orientations actuelles du transport fret qui privilégient le recours au tout camion au détriment de l'utilisation des plates formes intermodales financées en grande partie par les collectivités territoriales. La question de la compétitivité faussée entre le mode ferroviaire (intégration des coûts induits) et le routier (coûts de réalisation et de maintenance peu ou pas intégrés) reste posée.

Le CESR a bien pris note de la réflexion actuellement engagée par la Région pour l'élaboration d'un Schéma régional des infrastructures et transports (SRIT), qui constitue le volet transport du SRDE. Il se propose de contribuer activement à ces travaux dès à présent en engageant un travail sur ce thème dans le cadre d'une autosaisine.

Si le CESR est globalement favorable aux orientations prises en matière de transport dans ce budget, il relève cependant que l'avancement des projets d'intermodalité et de billettique régionale progresse trop lentement. Les actions menées devraient faire l'objet de plus de volontarisme par la Région et les autres collectivités concernées.

Le CESR constate l'avancée des projets pris en compte dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Il déplore la lenteur des réalisations. La partie bourguignonne de la route centre europe-atlantique (RCEA), réalisée par toutes petites tranches est toujours loin d'être achevée. Le CESR s'étonne que des sommes aussi faibles soient consacrées à un projet aussi lourd d'enjeux.

Dans l'année à venir, il appartiendra à la Région de déterminer les compétences qu'elle souhaite assumer en matière de transports fluviaux.

Fonction 9 – Action économique

On constate une stabilité du budget consacré à la recherche, au transfert de technologie, à l'innovation. Certains programmes se développent, d'autres se réduisent ou s'achèvent.

Le CESR s'étonne du budget constant quand la logique serait peut-être de dynamiser la filière tourisme prodigue en emplois.

L'accueil de nouvelles équipes (programme FABER) progresse très sensiblement. Les allocations de recherche sont également en forte progression. Il s'agit là de l'un des objectifs du SRDE.

Le CESR note que le projet prend en compte la préconisation qu'il avait émise en ce qui concerne l'augmentation des bourses en direction des chercheurs et le soutien à la recherche en Bourgogne. Mais s'il se félicite de l'investissement fort de la région en la matière, il s'inquiète de la précarisation des métiers de chercheurs induite par le choix de les financer sur des projets ponctuels et donc sur une durée limitée.

En ce qui concerne l'agriculture et développement rural, le CESR constate que le BP 2006 favorise la diversification en agriculture, la politique d'installation de l'agriculture paysanne, et l'amélioration des bâtiments d'élevage. Il déplore toutefois que les petits projets sur les bâtiments d'élevage soient exclus, ce qui défavorise les petits agriculteurs.

Concernant les productions animales et végétales, trois labels de qualité sont cités : AOC, Label Rouge et agrobiologie. Les IGP (indications géographiques protégées) qui correspondent toujours à l'échelon régional, ont été omises.

CONCLUSION

Le BP 2006 est un budget de consolidation et de gestion axé essentiellement sur l'investissement.

Il est en hausse de 5,18 % en CP et 38,8 % en AP/AE. La forte augmentation des AP est due :

- au TGV Rhin-Rhône Branche Est (52 millions d'euros)
- au renouvellement et à l'amélioration du matériel TER (102 millions d'euros).

La réforme du plafonnement de la Taxe Professionnelle devrait faire apparaître un manque à gagner d'environ 15 millions d'euros par an dès 2007. Le CESR demeurera attentif aux répercussions financières de la décentralisation dans les années à venir.

Les nécessités de 2006 en termes d'augmentation des AP/AE montrent que la progression de la fiscalité directe du BP 2005 était une décision motivée. Les 1,80 % de hausse de la fiscalité au BP 2006 permettent de positionner la Bourgogne à un rang honorable au niveau national tout en permettant à l'exécutif de mener à bien son plan d'action.

D'une manière générale, le CESR apprécie la transparence et la clarté de présentation du budget. Il note également la volonté de concertation et de communication entre les deux assemblées.

Les conseillers économiques et sociaux ont toutefois exprimé leurs difficultés à faire le lien entre les objectifs de la politique régionale contenus dans les différents schémas (SRDE – SRDT – PRDF etc...) et le budget primitif 2006 qui traduit souvent leur première mise en œuvre.

Ils expriment leur volonté d'être associés plus en amont à la démarche de préparation du budget, en particulier par un contact plus étroit avec l'exécutif régional, afin de pouvoir mieux identifier les orientations stratégiques ainsi que la déclinaison de ces objectifs dans le cadre de l'exercice budgétaire. De même, une rencontre à mi-parcours de l'exercice permettrait de prendre connaissance de l'état d'avancement des projets.

Enfin, le CESR se réjouit de voir ses préconisations suivies d'effets et ses avis mieux pris en compte par l'exécutif régional.

**AVIS ADOPTE PAR 40 VOIX POUR
17 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS**

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Philippe DORMAGEN
au titre du FSU**

« Je voudrais mettre un bémol au satisfecit quasi parfait de cet avis sur le budget primitif 2006. Mes compétences budgétaires sont limitées, et je dois avouer qu'il m'est difficile de donner un avis sur des choses qui me paraissent floues. Autant je peux m'apercevoir que les difficultés des exclus et des chômeurs ne vont pas en diminuant, autant je vois que les moyens mis dans les transports ou l'éducation ne progressent pas beaucoup, autant il m'est difficile de comprendre pourquoi à partir des éléments du budget primitif. Ce que j'ai le plus de mal à analyser, c'est le rapport entre les autorisations de programme ou d'engagement et les crédits de paiement. Comment savoir que les autorisations sont devenues des crédits effectifs ? On nous présente dans le détail les actions décidées en autorisation de programme ou d'engagement : je pense qu'il serait plus concret d'avoir aussi dans le détail ces actions en crédit de paiement, et aussi dans le détail ce que sont devenues les prévisions de crédit de paiement de l'année précédente ».



Intervention de Michel MAILLET au titre de la CGT

« L'avis sur les orientations budgétaires adopté par notre assemblée le 26 octobre dernier avait souligné les contraintes posées à la Région dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2006. L'intervention de notre groupe avait, de ce point de vue, souligné les effets néfastes des politiques menées par l'État, tant pour les populations que pour les collectivités territoriales. Le projet de budget sur lequel nous devons donner un avis aujourd'hui formalise un certain nombre de ces contraintes, sans pour autant y répondre de façon définitive, tant les incertitudes concernant d'une part l'impact de la décentralisation et d'autre part la réforme de la taxe professionnelle continuent à peser.

Une nouvelle fois, la Région a fait le choix d'une augmentation de la pression fiscale, certes très modérée. Après l'augmentation importante réalisée en 2005 qui avait pour objectif de ramener la fiscalité régionale dans la moyenne des Régions françaises, il semble que ce soit là une décision incontournable, si l'on se place :

- 1°) du point de vue des retards considérables accumulés pendant des années pour placer la Bourgogne en bonne position pour le développement et la réponse aux besoins des populations
- 2°) du point de vue des échéances futures auxquelles la région devra faire face en regard des contraintes imposées par l'État, sans pour autant renier ses engagements

Nous voulons croire cependant que ces efforts demandés aux contribuables conduiront, dans les prochaines années, à une certaine modération fiscale.

Cette année 2006 constitue une année référence pour la mise en œuvre des différents schémas dont s'est doté la Région pour asseoir son action (SRDE - SRDT - PRDF - etc...). Comme le fait le projet d'avis, nous voulons insister fortement pour une meilleure lisibilité - tant pour notre assemblée que pour l'ensemble des Bourguignons - entre ces différents schémas et leur traduction en termes budgétaires. En effet, le CESR, soit par ses auto-saisines, soit directement sur les schémas, a contribué à donner une vision claire et à long terme de la politique régionale. Il serait tout à fait naturel qu'il soit régulièrement informé et consulté sur son état d'avancement et sur les choix retenus en regard de chacun des budgets annuels. C'est pourquoi nous insistons particulièrement sur la nécessité pour notre assemblée d'être associée plus en amont des préparations budgétaires ainsi que sur des bilans d'étapes en cours d'exécution. Et cela nous semble particulièrement indispensable pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, avec ce qui en découle, concernant notamment les différents règlements d'intervention et le nécessaire contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Pour terminer, nous aimerions insister sur un nouveau règlement d'intervention qu'il ne nous a pas été possible d'identifier dans le projet de budget 2006, mais dont nous savons qu'il doit être débattu par le Conseil Régional dans sa séance du 16 décembre prochain. Il s'agit du "contrat ressource" qui a fait l'objet d'une annonce dans la presse par le président du Conseil Régional, en réponse aux difficultés rencontrées par nombre de jeunes des banlieues. L'objet de ce nouveau dispositif est la mise en place d'un contrat en entreprise pour 500 jeunes de 16 à 26 ans, dont la Région prendrait en charge tout ou partie de la rémunération. Nous l'affirmons nettement, la Cgt n'est pas favorable à un tel dispositif qui, d'une part, ne règle rien sur le fond quant à la situation de ces jeunes et d'autre part, peut constituer "un effet d'aubaine" pour les entreprises, même si l'on espère que ces contrats seront pérennisés. Par ailleurs, nombre de dispositifs d'aides à l'embauche - dont malheureusement l'efficacité reste encore à démontrer - existent déjà sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter un nouveau.

Moyennant ces remarques, le groupe Cgt votera le projet d'avis ».

**Intervention de Pierre-Yves du FOU
au titre de la Confédération générale des PME**

« La CGPME et l'ensemble des représentants des entrepreneurs, constatent une nouvelle hausse de la fiscalité régionale telle que présentée dans le projet de budget primitif du Conseil Régional de Bourgogne pour l'année 2006, ceci après une hausse très importante en 2005 sans pour autant que des actions économiques actuelles ou à venir soient abordées.

La CGPME et l'ensemble des représentants des entrepreneurs demandent que le projet d'avis présenté par la commission de synthèse, intègre dans le document soumis au vote des Conseillers, les observations formulées verbalement par notre collègue Raphaël MAX en commission n°2 lors de sa réunion du 6 décembre dernier et portant sur une nouvelle augmentation de la taxe professionnelle.

La CGPME et l'ensemble des représentants des entrepreneurs ne pourront continuer cette politique fiscale ».



**Intervention de Guy BRUNET
au titre de la confédération paysanne**

« La Confédération paysanne que je représente dans cette instance tient à souligner le bien-fondé des actions du Conseil régional :

- en faveur de la diversification de l'Agriculture,
- en faveur d'une politique d'installation familiale et nous espérons que cette politique enrayera ce que j'appellerai la consanguinité de nos organismes professionnels,
- la rénovation des bâtiments d'élevage est un dossier où le Conseil régional s'implique financièrement : nous regrettons que les petits dossiers ne soient pas éligibles à cette action.
- Enfin, pour notre organisation professionnelle, les actions menées dans le cadre de l'Agriculture durable devront répondre à trois critères :
 - Premier critère, le respect du consommateur : la Confédération paysanne veillera que le financement d'actions du Conseil régional ne serve pas à la mise en place de cultures d'OGM
 - Second critère, le respect du contribuable : de grandes injustices existent dans le monde agricole à savoir que 80% du montant des aides européennes vont à 20% des agriculteurs. Mes propos ne sont pas de remettre en cause le bien-fondé de l'OMC ou de la PAC mais simplement de m'interroger sur la pertinence de leurs actions. Les contribuables que nous sommes toutes et tous ont le droit de savoir où va et à qui va sa participation. La Confédération paysanne a toujours été favorable à une modulation des aides même à l'échelon régional pour éviter que les enveloppes budgétaires soient consommées par les mieux informés.
 - Enfin, et c'est le troisième critère : une agriculture durable, c'est le respect du territoire bourguignon. L'industrialisation de l'agriculture a permis de gros progrès, mais nous en découvrons de jour en jour les inconvénients, voire les méfaits. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, mais simplement, quelle que soit notre action, quelles que soient nos opinions, il est indispensable de garder pour les générations futures le capital Terre dont nous avons momentanément la gestion.
 - La Confédération paysanne émet un avis favorable au projet de budget du Conseil régional.

Et puis, comme c'est la fin de l'année et que ma discrétion fait que je risque de ne pas redemander la parole à cette session, je voudrai simplement faire partager une passion de paysan. Quels que soient les produits qui vont se trouver sur votre table en ces fêtes de fin d'année, il y a au début de cette chaîne alimentaire un paysan qui a mis tout son savoir-faire et sa conscience professionnelle pour vous donner satisfaction : les paysans bourguignons vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année ».



**Intervention d'André FOURCADE
au titre de la CFDT**

« La CFDT Bourgogne approuve l'avis proposé.

Nous souhaitons intervenir sur deux points :

- l'impact des politiques d'Etat sur les finances des collectivités locales et de la Région, en particulier : par exemple la contribution de 52 millions d'euros demandée au titre du TGV, le plafonnement de la taxe professionnelle (coût 15 millions d'euros), la décentralisation des centres de formation sanitaires et sociaux (IFSI). Cette évolution est extrêmement préoccupante,
- par rapport au patronat qui vient de déclarer qu'il ne voterait pas le rapport, à cause de la hausse de la fiscalité régionale, je souhaite souligner une contradiction :
La CCI de la Nièvre a décidé de mettre en place un vol Nevers-Dijon aller-retour 1 fois par semaine : selon les chiffres parus dans la presse, le billet est facturé 100 euros, et le reste du coût soit environ 200 euros par passager, est demandé par la CCI aux collectivités pour combler le déficit (Conseil général de la Nièvre, Conseil régional, Agglomération de Nevers) : en résumé le patronat est contre la hausse des impôts, mais pour la hausse des dépenses publiques surtout à son profit ».

Intervention de Vincent JAUROU

« Face aux réelles contraintes budgétaires liées aux transferts massifs de l'Etat vers les collectivités territoriales, la Région a choisi la hausse de la fiscalité et l'augmentation de la dette plutôt que de rechercher des sources d'économies.

Or, après la forte hausse fiscale 2005, force est de constater que la ressource générée est intégralement absorbée par l'achat des TER. Les infrastructures et le développement économique restent les parents pauvres alors qu'ils représentent l'attractivité future du territoire, et en conséquence sa richesse future.

Nous ne partageons donc pas l'expression « décision motivée » qualifiant la hausse de la fiscalité, eu égard à l'allocation qui est faite de la ressource ».

**Intervention de Charles BARRIERE
au titre de membre du Collège 1**

« Les conditions de travail du CESR concernant le projet de budget du Conseil Régional de Bourgogne sont inacceptables. L'étude dans l'urgence ne facilite pas la préparation d'un avis.

D'une façon plus ponctuelle, je souhaite m'élever contre le commentaire fait page 5 sur « le niveau d'investissement des branches professionnelles ».

Ayant dirigé un CFA pendant 6 ans, je rappelle que les responsabilités juridiques et financières sont portées par les dirigeants bénévoles qui consacrent une large part de leur temps à exercer leur mission. Il n'est donc pas admissible dans un document du CESR que certaines organisations se permettent de faire des procès d'intention non validés à d'autres organisations.

Notre activité au CESR mérite mieux que ce genre de pratique !!! »

Intervention de Christian POIRIER
au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie

« En réponse à M. Fourcade, qui dénonce le prix de 100 euros AR du vol Nevers-Dijon (dont le coût réel est légèrement supérieur), je constate avec satisfaction que l'état des réservations présente un très bon coefficient en ce début d'exploitation, bien au-delà de nos prévisions.

Il conviendra d'attendre la fin de la première année d'exploitation pour savoir si les collectivités et partenaires de l'Aéroport seront amenés à participer au financement de cette ligne aérienne ».